

Envoyé en préfecture le 23/05/2023

Reçu en préfecture le 23/05/2023

Publié le 24/05/2023

ID : 007-200039808-20230509-2023_05_010-DE

SLOW

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 9 Mai 2023

Convocation du 2 Mai 2023

N° 2023_05_010

Objet : Ressources humaines – Autorisation de recruter un coordinateur des services techniques

Le 9 mai 2023, à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à SALAVAS, salle Yves SERRE sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Denise GARCIA, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Maryse RABIER, Yves RIEU, Joëlle ROSSI, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Agnès SOPRANI (en remplacement de Jean-Claude DELON)

Absents excusés : Jean-Claude DELON, Jacques MARRON, Françoise PLANTEVIN, Françoise HOFFMAN, Patrice FLAMBEAUX, Anne-Marie POUZACHE, Nadège ISSARTEL, Nathalie VOLLE

Pouvoirs : Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Patrice FLAMBEAUX à Gérard MARRON, Anne-Marie POUZACHE à Yves RIEU, Nadège ISSARTEL à Patrick MEYCELLE, Nathalie VOLLE à Guy MASSOT

Secrétaire de Séance : Yves RIEU

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 32

Nombre de pouvoirs : 5 - nombre de suffrages exprimés : 37

Vote contre : pour : 37 abstention :

Le Président rappelle les difficultés rencontrées par le service technique et le service en charge de la gestion des déchets ménagers. Il propose de recruter un cadre intermédiaire pour le management quotidien des services techniques (4 agents espaces verts bâtiment et 4 agents pour le nettoyage des PAV). Ce coordinateur permettra de dégager du temps sur d'autres missions pour les responsables des services Ordures Ménagères et Voirie, Bâtiments, Réseaux.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise le Président à lancer une procédure de recrutement d'un coordinateur des services techniques, fonctionnaire ou contractuel selon les dispositions réglementaires, de catégorie C ou B.

Le Président

Luc PICHON

Le Secrétaire

Yves RIEU

